

#7

BEYNOST

INFO

LE MAGAZINE DE VOTRE COMMUNE

JANVIER 2019 | TRIMESTRIEL

LE DOSSIER

Social :
Être à l'écoute,
avant tout.

LES NOUVELLES

Les services
aux Beynolans

L'INFOGRAPHIE

Un peu de
chiffres et de
social



CONTACT

Place de la mairie

01700 BEYNOST

Tél. : 04 78 55 83 40

Fax : 04 72 25 89 66

Courriel : accueil@ville-beynost.fr

www.beynost.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
9h à 12h et 14h à 17h
- Mercredi : 9h à 17h
- Vendredi : fermeture à 16h30
les semaines impaires



BEYNOST INFO, magazine d'information trimestriel de la commune de Beynost (Ain). Directeur de publication : C. Terrier. Responsable du trimestriel : A. Maciocia. Rédaction : services mairie. Mise en page : Emmanuelle Petit. Conception maquette : Résonance Publique. Relecture : J. Aubernon, A. Maciocia. Photographies : A. Maciocia, services mairie, AdobeStock. Impression : Delta, Chassieu. Papier 100% recyclé, imprimeur imprim'vert.



Édito



Le domaine du Social rassemble toutes les générations et un champ de compétences presque infini...

De la petite enfance aux personnes âgées, du logement à l'accompagnement, de l'action à l'entraide...

Sans oublier que l'aide sociale peut, à un moment ou à un autre, concerner tout un chacun.

Première compétence des départements le Social reste aussi une des priorités des municipalités.

Mais le social n'appartient à personne, ni à une famille politique, ni à une catégorie socioprofessionnelle ni à une commune plus qu'à une autre.

C'est un état d'esprit, une volonté, des choix.

Il semble pourtant important de ne pas confondre assistanat et solidarité, soutien et dépendance... Avoir des droits sans oublier ses devoirs.

Soutenir, accompagner, proposer, Beynost a toujours su, et saura toujours, être près de ses administrés dans le besoin.

Aujourd'hui forte de ses futurs logements aidés elle pourra aussi garder ses jeunes et ses anciens.

J'en profite pour vous souhaiter une très Belle Année 2019 remplie de solidarité et de joies partagées.



Caroline TERRIER,
Maire de Beynost

LES NOUVELLES



LES SERVICES AUX BEYNOLANS

PASSEPORTS ET CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Vous avez besoin d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité, l'accueil de votre mairie est à votre disposition, depuis octobre 2018, pour réaliser ces pièces administratives.

Il vous suffit de :

- faire une pré-demande sur le site <https://ants.gouv.fr>
- télécharger sur le site communal www.beynost.fr, la liste des documents (notices explicatives passeport et carte nationale d'identité)
- prendre un rendez-vous à la mairie au 04 78 55 83 40



MISE À DISPOSITION D'UN ORDINATEUR EN LIBRE SERVICE

Un ordinateur, avec l'aide d'un agent, est à la disposition de toute personne qui, n'étant pas équipée de matériel numérique, souhaite contacter les services de l'État (CAF, impôts...).





Qu'on se le dise !

IL N'Y AURA PAS D'AIRE DE GRAND PASSAGE POUR LES GENS DU VOYAGE SUR LE CÔTIÈRE EN 2019.

Monsieur le préfet de l'Ain avait accepté le principe d'une aire de «grand passage» unique et définitive 3CM/CCMP. Deux emplacements avaient été proposés au préfet pour un choix final ; l'un proche de Béligneux, l'autre sur le hameau des Échets. Le préfet avait considéré que le coût de la réalisation de l'aire des Échets était trop élevé et estimait que celle de Béligneux était la mieux adaptée.

Suite à une forte opposition des habitants de la commune de Béligneux, la 3CM propose alors d'alterner les emplacements une année sur la CCMP et une année sur la 3CM.

Les communes suivantes ont déjà mis à disposition une aire de grand passage : 2015 Beynost, 2016 La Boisse, 2017 Thil, 2018 Balan. Pour 2019, c'est le retour sur la CCMP, hors Beynost et Thil qui ont déjà participé. Il n'y a pas, pour l'instant, de proposition des quatre autres communes, il y a donc fort à parier que, sans terrain de grand passage, des voyageurs seront tentés de venir s'installer, de manière illicite, sur des terrains proches de la sortie de l'autoroute.

Le territoire de la côteière n'étant pas conforme aux obligations d'accueil imposées par l'État, il n'y aura pas d'intervention autoritaire possible ; cependant à Beynost, l'aire permanente étant installée sur la commune, suivant les nouvelles dispositions de la loi, les forces de l'ordre pourront intervenir sur les terrains publics de la commune. Toutefois, pour les terrains privés, il n'y aura que la possibilité d'un référé auprès du juge qui pourra permettre une intervention.



DÉCISIONS

○ CM DU 10 JUILLET 2018

- Désignation d'un agent coordonnateur pour le recensement de la population : M. Jean-Pierre HUMBERT.
- Convention de prestation de services pour l'entretien des poteaux incendie.
- CCMP : convention de groupement de commandes marché de transport scolaire.
- GABI : convention de mise à disposition du personnel communal pour l'accueil périscolaire.
- Acquisition d'une armoire frigorifique pour le restaurant scolaire et de panneaux lumineux.
- PLU : modalités de mise à disposition du public des modifications simplifiées n°4 et 5 du Plan Local d'Urbanisme.

○ CM 27 SEPTEMBRE 2018

- Recrutement d'agents recenseurs.
- Achat d'armes pour la police municipale.
- Cession sur la base de l'estimation des domaines de la propriété communale dite La Joliette.

- Demande de permis de construire relative à la réhabilitation d'une dépendance en club pour adolescents.
- Présentation du rapport d'activités de la CCMP.

○ CM 25 OCTOBRE 2018

- Garantie d'emprunts pour la construction de logements mixtes quartier de la gare.
- Acquisition amiable d'un bien immobilier composé d'un terrain et de bâtiments : propriété d'E.F.S.

○ CM 15 NOVEMBRE 2018

- Convention entre la Préfecture et la Commune de Beynost relative à la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement « titres électroniques sécurisés (TES)
- Versement Fonds de Solidarité Logement 2018 : une participation des communes est fixée à 0,30 € par habitant, soit 1 393.50 € (4 645 habitants).
- Projet des Bottes : réalisation

de logements locatifs sociaux, intermédiaires, accession sociale et lots libres : versement d'une subvention à DYNACITE dans le cadre du projet global, déductible du prélèvement de la loi SRU.

- Présentation et débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

○ CM 18 DÉCEMBRE 2018

- Rémunération des agents recenseurs.
- Convention bibliothèque et commune.
- Convention de fourrière avec la CCMP.
- Plan de Servitude Aéronautique de l'aérodrome de Saint-Exupéry.
- Dérogation pour ouverture des commerces certains dimanches de 2019
- PLU : approbation des modifications n°4 et 5 du Plan Local d'Urbanisme.



L'INTERCO ET BEYNOST



UN CSU INTERCOMMUNAL

Depuis le 1^{er} janvier, le Centre de Supervision Urbain de la CCMP est opérationnel.

Mais qu'est-ce qu'un CSU ?

Les six communes de la communauté de communes de Miribel et du plateau étaient chacune équipées de caméras qui assuraient une surveillance de sécurité sur leur territoire.

En 2019, toutes les images des six communes seront reprises et centralisées dans un lieu commun pour permettre à la gendarmerie une réactivité renforcée et le suivi rapide des mouvements de délinquants sur l'ensemble de la CCMP 24h/24 et 7j/7.

UNE FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE

Une fourrière intercommunale est également mise en service pour enlever les véhicules qui causeraient une gêne à la circulation sur la voie publique.



LE POINT DE VUE DE LA MINORITÉ

Le groupe «Beynost un projet partagé» souhaite à tous les beynolans une excellente année 2019.

La politique sociale doit rester une priorité dans les actions de la commune.

Le Centre Communal d'Action Sociale, établissement public obligatoire doit procéder à une analyse des besoins sociaux, son rôle n'est pas de distribuer uniquement des aides, système qui entretient la dépendance. L'enjeu est tout autre, il s'agit de prévenir les exclusions causées par les difficultés de l'existence et d'assurer la cohésion sociale.

Il est nécessaire que la commission sociale se réunisse régulièrement et qu'elle soumette au conseil municipal

et aux administrés, des comptes rendus définissant ses orientations notamment : - L'aide aux personnes en difficulté - L'accompagnements vers l'insertion et l'emploi – L'accompagnement des familles – L'accompagnement des personnes âgées – Les actions facilitant le logement.

Notons que dans ce domaine comme dans de nombreux autres, l'avenir passe par la dimension de l'intercommunalité qui peut concilier un projet politique viable, une structure professionnelle étoffée et une relation de proximité avec les habitants. Le CIAS représente une voie d'avenir dans laquelle les communes doivent trouver les meilleures réponses à leurs problèmes sociaux.

Contact : beynostprojetpartage@gmail.com

A network of colorful stick figures (blue, green, yellow, red) is arranged on a chalkboard background. Each figure is placed inside a white chalk-drawn circle, and these circles are interconnected by white lines, forming a web-like structure. The figures are positioned at various points in the network, representing nodes in a social or organizational structure.

LE DOSSIER

SOCIAL

ÊTRE À L'ÉCOUTE, AVANT TOUT

Le Social, cela ne se décrète pas. C'est une façon d'être, c'est une manière d'agir, c'est une envie d'être à côté des autres et de mettre en place des moyens et des services pour répondre aux attentes des aidants, des anciens, des personnes isolées ou des familles en difficulté. Avec le CCAS, Beynost dispose d'un «bras armé» qui assure ces missions au service des autres, à l'écoute des autres.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

GÉNÉRALITÉS

L'action sociale est la compétence première des départements français. Mais les communes ont aussi la possibilité d'offrir des services liés au service à la personne par l'intermédiaire de leur CCAS.

Un Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la commune. Cette structure intervient notamment dans les domaines de la précarité, de la petite enfance et des services aux personnes âgées.

C'est le deuxième organisme social le plus connu des Français, derrière les caisses d'allocations familiales. Il intervient à l'échelon local et sa compétence s'exerce sur le seul territoire de la commune.

À BEYNOST

Le CCAS de Beynost dispose d'un budget composé d'une subvention communale, de dons, des achats de concessions au cimetière, ainsi que des recettes liées au portage de repas, à l'accueil de jour social, au repas des aînés.

Il oriente ses actions :

- A/ auprès des personnes âgées,
- B/ auprès des personnes en situation de précarité ou de difficultés sociales,
- C/ auprès des associations,
- D/ auprès des structures spécialisées pour les enfants.

A/ LES PERSONNES ÂGÉES

La Résidence des Fontaines est composée de 10 appartements. Elle est située au 520 rue des Thermes. L'attribution de ces logements est faite par le CCAS. Afin d'améliorer le bien-être et la sécurité des résidents, certaines améliorations ont été apportées (détecteur de présence dans les couloirs, motorisation électrique des volets, visiophonies).

Le portage de repas à domicile peut être mis en place pour une période courte ou indéterminée auprès de personnes âgées, mais également pour des personnes plus jeunes dans le cadre d'une situation qui justifie que la personne n'est plus en capacité de préparer ses repas. La souplesse du fonctionnement de ce

L'administration de cette structure est assurée par un conseil d'administration présidé par le maire et composé, pour moitié, d'élus de la commune et, pour moitié, de personnes nommées pour leurs compétences (association familiale, association personnes handicapées, associations de retraités et personnes âgées, association œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion).

Le CCAS mène une action générale de prévention et de développement social. L'aide sociale légale est, de par la loi, sa seule attribution obligatoire mais il dispose d'une grande liberté d'intervention pour mettre en œuvre la politique sociale de la commune.

Le CCAS dispose d'un budget autonome qui prend notamment en compte le personnel nécessaire à l'accomplissement de ses actions.



service en fait son succès. Le service fonctionne tous les jours et toute l'année. Le coût du repas s'élève à 8€. Les bénéficiaires peuvent éventuellement faire une demande de prise en charge APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie versée par le département) et/ou d'une déduction fiscale.

8800 repas ont été distribués en 2018, contre 8741 en 2017.

Un «**accueil de jour social**» à destination des personnes âgées qui présentent des troubles cognitifs (Alzheimer, Parkinson,...) est situé au rez-de-chaussée de la résidence des Fontaines. Il peut accueillir 7 personnes par jour. Il est ouvert les lundi, mardi et jeudi de 9h à 16h45.

Le coût à la journée est de 40€ pour les Beynolans et de 55€ pour les extérieurs. Les personnes accueillies peuvent éventuellement bénéficier d'une prise en charge APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie versée par le département) et/ou d'une déduction fiscale.

Pour l'année 2017, la participation du CCAS de 15€ par jour et par personne accueillie pour les personnes de Beynost a représenté la somme de 8 100€.



CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)

Le CLIC vous informe : retraite, aide financière, aide technique, aménagement du logement, santé, impôt.

Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique est présent **en mairie sur rendez-vous deux fois par mois le vendredi de 9h à 12h.**

Animations du mercredi après-midi : le rez-de-chaussée de la résidence des Fontaines est ouvert le mercredi après-midi afin de permettre aux personnes de la résidence et quelques personnes extérieures de pouvoir se retrouver.

Pour toutes ces actions, le CCAS emploie 5 personnes dont 4 à temps partiel.

LOGEMENTS SOCIAUX

Le service social de la commune participe activement à toutes les étapes pour l'attribution des logements sociaux. Mais **Beynost n'a qu'une seule voix pour défendre les dossiers des Beynolans**, d'où l'importance de celle-ci. Chaque dossier est étudié en fonction des revenus, mais aussi du «reste à vivre», c'est-à-dire le budget qui reste quand le loyer et les charges sont payés.

Une **musicothérapeute** dirige des **ateliers d'expression corporelle et sonore**. C'est un fabuleux outil de médiation et de communication non verbale.

Une **psychologue** anime une activité tous les mardis matin pour les personnes bénéficiant de l'accueil de jour social et accompagne en groupe de soutien le personnel 1 heure une fois par mois.

Le **repas des aînés** attire une fois par mois entre 50 et 60 personnes. Le coût est de 9€.

En projet : à l'issue du repas des aînés, rencontre jeux avec les enfants de GABI et rencontre avec les enfants de la crèche.



La Halte Répit Détente Alzheimer. Une convention signée entre la Croix-Rouge française et le CCAS permet d'accueillir des personnes en début de maladie. La halte répit est ouverte dans les locaux de la résidence des Fontaines une demi-journée par semaine et les personnes accueillies sont prises en charge par des bénévoles formés de l'association.

Les colis de Noël sont distribués aux personnes âgées de plus de 75 ans. Pour 2018, 296 colis ont été remis à 214 personnes seules et 82 couples.

La semaine bleue. Pour la deuxième année consécutive, les Beynolans de plus de 60 ans ont été invités à une sortie début octobre dans le cadre de la semaine bleue. Balade sur le canal de Jonage en 2017 et visite du monastère de Brou en 2018.

Transport social : mise à disposition pour les personnes seules d'une voiture avec chauffeur le lundi après-midi de 14h à 16h30 pour des déplacements au cimetière, chez le médecin... Déplacements limités entre Miribel et Montluel.

C/ LES ASSOCIATIONS CARITATIVES OU DE SERVICE À LA PERSONNE

Le CCAS aide les associations caritatives ou de service à la personne, comme : l'ADMR (local et fluides mis gracieusement à disposition), ADAPA, RESTOS DU CŒUR, SECOURS CATHOLIQUE, BANQUE ALIMENTAIRE, CAP HANDICAP...

D/ LES STRUCTURES SPÉCIALISÉES POUR LES ENFANTS

Un enfant de Beynost accueilli dans un établissement d'enseignement spécifique, fait l'objet d'une subvention de 100€, versée directement à l'établissement.



POLE SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTAL

La commune travaille en étroite collaboration avec le département. L'antenne du pôle solidarité installée à Miribel met à la disposition de Beynost une assistante sociale référente.

B/ LES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ OU DE DIFFICULTÉS SOCIALES

Le CCAS peut prendre en charge une partie du coût de différentes prestations. Ces aides sont attribuées sous conditions de ressources et selon la composition familiale.

Les dossiers sont montés et analysés par les assistantes sociales du PASS et les conseillères en éducation. Puis ils sont transmis au CCAS qui peut régler des factures de loyer, de cantine, d'électricité, d'eau, de caddies alimentaires directement aux organismes.





L'INTERVIEW

Isabelle Zorzi, 1^{ère} adjointe en charge du social



Beynost Infos : Pouvez-vous nous donner votre définition de l'action sociale ?

Isabelle Zorzi : C'est venir en aide à toutes celles et tous ceux qui sont en difficulté financière, mais aussi en difficulté morale ou physique. Il faut être à l'écoute et vigilant, en toute discrétion. Il faut également savoir les guider et les diriger vers des organismes susceptibles de les aider.

B.I. : Comme se concrétise, sur la commune, le service à la personne ?

I.Z. : À Beynost, le service à la personne se concrétise par :

- le portage de repas qui permet aux personnes seules d'avoir une visite et un lien avec l'extérieur, ce qui permet d'être à l'écoute de leur besoin et leur apporter notre soutien. Il y a aussi les différents organismes : ADAPA, ADMR...
- l'accueil de jour qui apporte de l'aide aux personnes accueillies, mais aussi aux familles,
- une présence au quotidien à la résidence des Fontaines (foyer logement) pour les 10 logements,
- une voiture à disposition avec un agent du CCAS pour les personnes seules pour les accompagner chez le médecin, au cimetière,...

B.I. : Indépendamment des quotas imposés par l'État, pourquoi est-il indispensable d'avoir des logements sociaux sur la commune ?

I.Z. : Indispensable, mais aussi obligatoire, car monsieur le préfet est là nous rappeler à l'ordre.

Il faut des logements sociaux pour :

- nos jeunes qui souhaitent prendre leur envol et ne pas quitter la commune où ils sont nés et où ils ont grandi,
- les jeunes ménages avec des enfants,
- nos aînés, à la retraite avec peu de moyens,
- les personnes qui rencontrent des difficultés financières (chômage, séparation,...).

Les logements à Beynost sont assez chers, d'où la nécessité d'avoir des logements sociaux en nombre suffisant.

Tout le monde n'a pas les moyens financiers pour avoir une maison, mais tout le monde a le droit de vivre dignement dans des logements accessibles pour tous.

B.I. : Vivre ensemble, ça veut dire quoi pour vous ?

I.Z. : Cela veut dire partage et entraide.

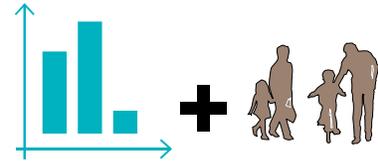
Partager un lieu, des idées, des cultures différentes, un moment convivial, un repas intergénérationnel, des moments avec des familles, des enfants, d'où une mixité sociale, et s'entraider les uns les autres.

B.I. : Isabelle Zorzi, comment conciliez-vous votre rôle de 1^{ère} adjointe avec celui d'adjointe au Social ?

I.Z. : Ce sont deux fonctions différentes. Il faut savoir prendre la bonne casquette au bon moment.

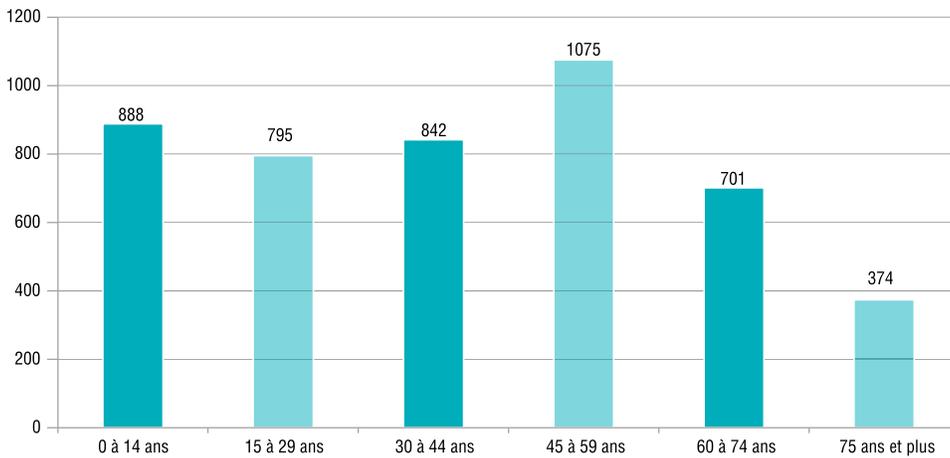
Savoir être présente lorsque madame le maire est absente et la représenter.

Être à l'écoute de toute personne ayant besoin d'aide ou de conseil en toute discrétion.



UN PEU DE *Chiffres* & DE *Social*

LA POPULATION PAR TRANCHES D'ÂGE 4675* HABITANTS À BEYNOST DONT



* Population légale au 1^{er} janvier 2019

LE CCAS EN CHIFFRES

8800
REPAS
LIVRÉS
À DOMICILE
chaque année

Nombre de personnes fréquentant le **FOYER LOGEMENT** lors des animations :

4 Résident au foyer
2 Beynolans extérieurs au foyer

Nombre d'habitants au **FOYER LOGEMENT** :

10 personnes pour **10** logements

60
participants au **REPAS MENSUEL DES AÎNÉS**

10 DEMANDES D'AIDES AU CCAS

296
COLIS DE NOËL distribués